



Document complémentaire au référentiel du Certificat de spécialisation "arboriste - élagueur"



Photos - Source :
Dominique de Martel (DRIF Nouvelle Aquitaine)
CFPPA Angers Le Fresne
MFR Saint-Consorce
CFPPA de Saintes



Document complémentaire au référentiel du Certificat de spécialisation "arboriste - élagueur" Niveau IV



Sommaire

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en oeuvre un certificat de spécialisation (CS) «Arboriste élagueur». Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC. Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Présentation du certificat de spécialisation.....	p 5
1. Mise en oeuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	
1.1 Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes.....	p 6
1.2 Cadrage de l'évaluation des capacités du CS.....	p 8
2. Tableau des SPS et fiches compétences	p 12
Annexes.....	p 20

Le certificat de spécialisation (CS) option « Arboriste élagueur »¹ est un titre du ministère chargé de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production agricole. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quel que soit le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Dans le cas du CS option « Arboriste élagueur », il ne vise pas à former à l'ensemble des travaux d'aménagements paysagers et, donc, il ne se substitue pas au baccalauréat professionnel ou au brevet professionnel (BP) Aménagements paysagers qui ciblent des emplois d'ouvriers hautement qualifiés en position de chefs d'équipes de taille restreinte sur des chantiers.

Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des expériences professionnelles des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de formation de vérifier les prérequis nécessaires au suivi de la formation et au passage des épreuves.

Un CS est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

¹ Titre créé par arrêté du 6 juillet 2017

Le référentiel du CS, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du Ministère chargé de l'agriculture comporte 2 parties :

- le référentiel professionnel fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le référentiel de certification comprend la liste des capacités attestées par le CS et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel professionnel et permettent de donner des informations sur les champs de compétences et les situations professionnelles significatives (SPS).

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre de formation est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS « Arboriste élagueur », le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et référentiels, à l'adresse suivante :

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels.html>

1.1 Evaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du MAA, le référentiel de certification d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en capacités. Un CS visant l'acquisition de techniques et pratiques spécifiques à une activité professionnelle précise, son référentiel comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel professionnel. Chaque capacité professionnelle globale est déclinée en deux capacités intermédiaires qui précisent ce que recouvre la capacité globale.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (définition MAAF 2010). On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Etre capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du MAA correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement de cette articulation des ressources nécessaires pour répondre à chaque situation particulière rencontrée au sein de la même famille de situations.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, mais aussi à des variations de la situation - de ses caractéristiques/conditions - ou le transfert à des situations de même type puisque, au-delà de la maîtrise d'une situation singulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.

L'évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution et ne prend pas non

plus seulement en compte les connaissances énoncées : il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire - ses ressources - dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité intermédiaire ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 5 dans le cas d'un CS. L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes ont à réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel professionnel.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche ») en lien avec la conduite et l'exercice de ces activités : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques (conditions) de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau IV, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions sur les arbres. Elles peuvent également correspondre à des situations de raisonnements : diagnostics, conception d'un plan d'intervention, choix d'intervention à

réaliser. Ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la construction à laquelle le candidat est arrivé. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité. Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence/cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'entreprise.

Les références utilisées par l'évaluateur sont constituées par les critères déterminés au niveau national pour évaluer les capacités intermédiaires du référentiel de certification, qui figurent dans le chapitre 1.2 de ce document et par les indicateurs propres aux situations supports des évaluations définis par l'équipe pédagogique.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité intermédiaire au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation - ou l'invalidation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis au niveau national qui figurent dans chaque document complémentaire et qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail

du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en

revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation : c'est lui qui soumet au jury la proposition de validation ou d'invalidation de chaque UC (cf. note de service UC).

1. 2 Cadrage de l'évaluation des capacités du CS « Arboriste élagueur »

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS « Arboriste élagueur » doivent toutes être évaluées en situation professionnelle.

Chaque capacité intermédiaire fait l'objet d'une évaluation en situation professionnelle, qui associe une réalisation - pratique ou qui peut également être une réflexion à tenir - et une explicitation de l'activité du candidat. La nature de l'épreuve et les modalités d'évaluation choisies doivent permettre à l'évaluateur de prendre en compte non seulement la réalisation et le résultat auquel est parvenu le candidat, mais aussi les raisonnements qui lui ont permis d'arriver à cette réalisation, ce résultat. Il vérifie également que le candidat peut adapter ses raisonnements à d'autres situations que celle utilisée comme support de l'évaluation en faisant varier les caractéristiques de la situation et en évoquant d'autres situations de la même famille (cf. Point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Pour chaque capacité intermédiaire, les critères à prendre en compte dans l'évaluation sont fournis dans ce document, dans les tableaux qui suivent : ces critères propres à chaque capacité ciblent les quelques éléments clés qui, dans l'activité développée par le candidat dans la situation, sont centraux/essentiels pour apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Ils sont généraux et déterminés au niveau national. Les indicateurs qui précisent les critères sont donnés à titre d'exemples car ils dépendent étroitement des caractéristiques de la situation qui sert de support à l'évaluation : ils sont contextualisés et concrets. C'est à l'équipe de les construire en fonction des particularités de la situation retenue.

Les indicateurs proposés en exemples ne constituent ni le plan ni le contenu des cours.

Rappel des champs de compétences et SPS du CS « Arboriste élagueur » (cf. référentiel du titre)

Champs de compétences	SPS	Finalités
Analyse préalable à l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des végétaux dans leur contexte Diagnostic de l'état des végétaux Évaluation des risques liés au chantier Mise en sécurité du chantier 	Proposer une intervention sur les végétaux en adéquation avec le contexte, les attentes du client ou du commanditaire, dans le respect des règles professionnelles et en toute sécurité pour l'opérateur et les tiers
Accès au poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'aide d'une nacelle Accès à l'aide de cordes Déplacement dans le houppier 	Accéder au poste de travail dans les conditions optimales de confort pour l'élagueur tout en garantissant sa sécurité ainsi que celle des personnes et des biens en conformité avec la réglementation
Réalisation d'une intervention	<ul style="list-style-type: none"> Opérations de tailles Opérations de consolidation des végétaux Opérations de suppression des végétaux dangereux ou encombrants 	Réaliser une intervention efficace, en sécurité, conformes aux attentes du client et prenant en compte la pénibilité du travail et le respect des règles professionnelles

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité et les enjeux du développement durable.

Les capacités professionnelles à évaluer

UC 1 : Définir une stratégie d'intervention

1.1 Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre

1.2 Elaborer un plan d'intervention

Cette capacité recouvre l'analyse du chantier d'intervention en amont de la réalisation de l'intervention proprement dite et vise l'amélioration de l'état de l'arbre concerné. Elle s'appuie sur une connaissance approfondie de l'arbre d'une part, sur une vision globale de ce dernier dans son environnement d'autre part. Il s'agit pour le professionnel de rechercher des informations sur l'état de l'arbre dans sa zone d'influence : l'évaluation ainsi réalisée permet de définir les choix et modalités d'intervention les plus adaptés à la situation, qui intègrent le respect de la réglementation, des normes de sécurité et le respect du végétal.

Dans le cadre de cette analyse préalable, la réalisation du diagnostic de l'état de l'arbre et l'élaboration du plan d'intervention sont très articulés et s'exercent dans une continuité temporelle : le contexte est le même, avec les mêmes caractéristiques. L'évaluation des C1.1 et C1.2 peut être envisagée au sein d'une seule situation d'évaluation et dans une même épreuve.

C1 : Définir une stratégie d'intervention		
Capacités à évaluer	Critères qui s'imposent	Exemples d'indicateurs
C1.1 - Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre	Analyse du contexte de l'intervention <i>Le candidat prend en compte la réalité du chantier dans sa globalité.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des caractéristiques de l'arbre • Prise en compte de l'environnement et des abords • Prise en compte des informations spécifiques au chantier • Identification des risques • Identification des enjeux de l'intervention ...
	Bilan physiologique et sanitaire de l'arbre <i>Le candidat observe et évalue l'état de l'arbre.</i>	Identification de l'arbre Etat de l'arbre : <ul style="list-style-type: none"> • Etat physiologique : rejets, système racinaire, zones de fragilité... • Fonctions • Etat sanitaire : identification des maladies, parasites ...
C1.2 - Elaborer un plan d'intervention	Choix de l'intervention <i>Le candidat définit un mode opératoire adapté au chantier.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des contraintes du chantier • Prise en compte de la commande • Prise en compte des textes réglementaires Identification des choix d'accès et des différentes possibilités d'intervention • Adéquation entre le diagnostic et les choix d'intervention : accès et type d'intervention technique ...
	Organisation de l'intervention <i>Le candidat prépare son chantier et met en place les conditions favorables à son intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du mode d'accès, des équipements et des matériels • Vérification des autorisations et documents réglementaires nécessaires au démarrage du chantier • Préparation et vérification des équipements et du matériel : réglages, affutage, contrôles ...

UC 2 : Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail

2.1 Utiliser des techniques d'accès au houppier

2.2 Se déplacer dans un arbre

Cette capacité vise l'utilisation adéquate de différentes techniques d'accès au poste de travail, par nacelle ou à l'aide de cordes/mécanisées ou manuelles.

Quelle que soit la technique choisie, l'accès et les déplacements s'effectuent dans le respect des règles de sécurité et du végétal. Dans l'arbre, le professionnel veille à son placement et gère son équilibre à travers le choix de ses ancrages.

C2 : Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail		
Capacités à évaluer	Critères qui s'imposent	Exemples d'indicateurs
C2.1 - Utiliser des techniques d'accès au houppier	Utilisation de la nacelle <i>Le candidat conduit et manœuvre la nacelle en sécurité et en préservant l'arbre et son environnement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de l'arbre et de ses abords Vérification de l'état de l'engin et des dispositifs de sécurité Prise en compte des risques spécifiques à l'engin Circulation, manœuvres (positionnement, stabilisation, ...) Repérage et adaptation aux anomalies et incidents ...
	Utilisation des cordes <i>Le candidat accède à son poste de travail à l'aide de cordes en sécurité.</i>	Préservation de l'arbre Précision des gestes, choix des parcours Gestion de l'équilibre Technique de grimper, aisance : souplesse, agilité, habileté, fluidité Respect de la sécurité : <ul style="list-style-type: none"> Choix du/des points d'ancrage Contrôle du matériel (qualité de la corde : indice de déchaussage) ...
C22 - Se déplacer dans un arbre	Gestion de l'équilibre <i>Le candidat se déplace dans l'arbre avec aisance.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Choix des parcours et des points d'ancrage Précision des gestes Aisance : souplesse, agilité, habileté, fluidité Rationalisation des déplacements lors des travaux ...
	Mise en sécurité de l'opérateur <i>Le candidat assure sa sécurité lors de ses déplacements.</i>	<ul style="list-style-type: none"> EPI Assurance des points d'ancrage Manipulation et contrôle des différentes cordes : rappel, accès, maintien Recours aux nœuds autobloquants ...

UC 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres

3.1 Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation

3.2 Réaliser des opérations de suppression

Cette capacité recouvre les situations de taille, d'haubanage et de protection, amélioration et autres soins ainsi que les situations d'abattage et de démontage des arbres. Quelle que soit la situation, elle vise la maîtrise des modes

opérateurs correspondants, qui requièrent un diagnostic in situ de l'état de l'arbre, l'adaptation des techniques aux particularités repérées dans le cadre de l'intervention et une mise en sécurité de l'opérateur, des personnes et des biens.

C3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres		
Capacités à évaluer	Critères qui s'imposent	Exemples d'indicateurs
C3.1 - Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation	<p>Mode opératoire</p> <p><i>Le candidat effectue une intervention adaptée au végétal dans son contexte.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Technique de taille : choix des branches, angle de coupe, longueur, ... • Technique de haubanage : taille et pose de l'anneau, fixation et tension des câbles • Qualité du travail : respect du port du végétal, suppression du bois mort, des éléments malades • Solidité, préservation de l'arbre. • Rapidité, assurance des gestes, méthode • Adaptation de l'intervention à la configuration de l'arbre en cas d'imprévu • Utilisation des outils • Application de principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail ...
	<p>Travail en sécurité</p> <p><i>Le candidat assure sa sécurité, celle des personnes - collègues et tiers - et des biens lors de son intervention.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Port des EPI • Mise en sécurité du chantier • Equilibre dans l'arbre : positionnement stabilisé ...
C3.2 - Réaliser des opérations de suppression	<p>Mode opératoire</p> <p><i>Le candidat effectue une intervention adaptée au végétal dans son contexte.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles d'hygiène et de Qualité du travail • Rapidité, assurance des gestes • Utilisation de la tronçonneuse • Technique d'abattage : choix de l'emplacement de la chute, entaille, tronçonnage, débitage, dessouchage • Technique de démontage : organisation du travail de coupe, méthode... • Adaptation de l'intervention à la configuration de l'arbre en cas d'imprévu • Elimination des rémanents • Application de principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail ...
	<p>Travail en sécurité</p> <p><i>Le candidat assure sa sécurité, celle des personnes - collègues et tiers - et des biens lors de son intervention.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité du chantier • EPI • Démontage : équilibre dans l'arbre (positionnement stabilisé) ...

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS « Arboriste élagueur » et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est située : elle ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les emplois visés par le diplôme. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes au plan des ressources mobilisées et aux finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'emploi. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS « Arboriste élagueur »

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels réalisant les différentes interventions de taille et soins aux arbres visées par le CS. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?

- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités en lien avec la réalisation d'interventions sur les arbres.

Le tableau suivant clôt le référentiel professionnel du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques des interventions sur les arbres, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les « ressources » qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, détaillée dans les pages suivantes.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Analyse préalable à l'intervention	Analyse des végétaux dans leur contexte Diagnostic de l'état des végétaux Évaluation des risques liés au chantier Mise en sécurité du chantier	Proposer une intervention sur les végétaux en adéquation avec le contexte, les attentes du client ou du commanditaire, dans le respect des règles professionnelles et en toute sécurité pour l'opérateur et les tiers
Accès au poste de travail	Accès à l'aide d'une nacelle Accès à l'aide de cordes Déplacement dans le houppier	Accéder au poste de travail dans les conditions optimales de confort pour l'élagueur tout en garantissant sa sécurité ainsi que celle des personnes et des biens en conformité avec la réglementation
Réalisation d'une intervention	Opérations de tailles Opérations de consolidation des végétaux Opérations de suppression des végétaux dangereux ou encombrants	Réaliser une intervention efficace, en sécurité, conformes aux attentes du client et prenant en compte la pénibilité du travail et le respect des règles professionnelles

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité et les enjeux du développement durable

Les activités auxquelles prépare le CS « Arboriste élagueur » peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, indépendamment du statut et de la place dans l'organigramme de l'entreprise.

Dans les fiches compétences, pour faciliter la lecture, la personne qui réalise ces activités est dénommée « élagueur grimpeur » (cf. présentation du CS).

Situations professionnelles significatives

Analyse des végétaux dans leur contexte
Diagnostic de l'état des végétaux
Evaluation des risques liés au chantier
Mise en sécurité du chantier

Finalités

Proposer une intervention sur les végétaux en adéquation avec le contexte, les attentes du client ou du commanditaire dans le respect des règles professionnelles et en toute sécurité pour l'opérateur et les tiers.

Responsabilité / autonomie

Lorsqu'il est chef d'équipe, le titulaire de l'emploi peut se voir confier la conception d'une intervention de type élagage ou démontage à partir d'un diagnostic de l'état des végétaux et de l'évaluation des contraintes et des risques.

Cependant, si le titulaire de l'emploi assure une responsabilité dans la mise en sécurité du chantier, le chef d'entreprise conserve la responsabilité intégrale du déroulement du chantier et des conséquences que celui-ci implique à plus ou moins long terme.

Même s'il doit rendre compte au chef d'entreprise, le salarié à qui on confie une analyse préalable à l'intervention, dispose d'une autonomie pour les choix techniques qu'il est amené à proposer. Dès cette étape, le salarié doit porter une attention particulière pour la mise en œuvre de sa propre sécurité ainsi que celle des biens et des personnes.

Environnement de travail

L'analyse préalable à l'intervention doit prendre en compte les attentes du client ou commanditaire, le végétal dans son contexte : contexte (situation, abords), les fonctions (isolation, brise vent...) et l'état sanitaire, la valeur esthétique ou patrimoniale du végétal à traiter.

La mise en sécurité du chantier est déterminante.

Le périmètre d'intervention doit prendre en compte les conditions de déroulement du chantier (météo...), tous les risques liés à l'intervention à savoir ceux concernant les personnes (collègues présents dans le chantier, client, voisins, usagers, ...) et ceux concernant l'arbre ou la plantation ainsi que les biens inclus dans le périmètre du chantier ou à proximité (réseaux enterrés sur lesquels passeront les engins...).

Indicateurs de réussite

- Adaptation du périmètre de sécurité à la dimension des travaux
- Adéquation des choix d'interventions en relation avec le contexte du végétal ou de la plantation
- Prise en compte des fonctions esthétiques assignées au végétal ou aux plantations
- Prise en compte des fonctions physiologiques de la plante ou de la plantation
- Conformité à la réglementation spécifique (CACES, habilitations électriques,)
- Absence d'infraction à la législation du travail et à la réglementation

Savoir-faire de base

- Analyser le contexte du chantier
- Repérer les contraintes liées aux contextes des végétaux
- Diagnostiquer l'état physiologique et sanitaire de l'arbre ou de la plantation
- Identifier les risques de l'intervention pour l'arbre ou la plantation
- Identifier les risques de l'intervention pour les personnes et les biens à proximité de l'arbre ou de la plantation
- Repérer les mesures de sécurité à prévoir
- Déterminer les choix d'intervention possibles

- Estimer les coûts des différentes opérations liées à l'élagage
- Repérer la dimension du chantier pour évaluer les ressources à mobiliser et sa programmation
- Repérer les dangers potentiels et les anticiper
- Repérer les zones de fragilité de l'arbre
- Réaliser un diagnostic de l'arbre ou de la plantation dans son contexte
- Avoir une vision globale ou générique du chantier à réaliser : déroulement...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Reconnaissance des genres et espèces végétales
- Morphologie et physiologie des plantes : organes, fonctions, croissance et reproduction
- Différents types biologiques
- Phytopathologie liée aux espèces
- Ecosystèmes et interactions
- Protection intégrée de l'arbre ou de la plantation
- Fonctions de l'arbre, de la haie ou de la plantation : brise vent, fixation des particules....
- Réglementation concernant les interventions en taille et soins aux arbres

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Négocier le cas échéant les attentes des clients suite à expertise
- Anticiper les aléas : météorologiques, incidents ou accidents de chantiers, panne de machine
- Concevoir une intervention pour laquelle on constatera a posteriori qu'elle a été conforme aux attendus
- Etre innovant pour la conception de l'intervention
- Accepter un chantier de taille envisageable par l'entreprise au regard des ressources humaines et matérielles disponibles.

Comportements professionnels

- Etre à l'écoute des demandes et attentes du client
- Adapter ses interventions aux exigences du commanditaire ou/ et du chef d'entreprise
- Etre attentif, curieux dans son diagnostic
- Réagir aux aléas et incidents
- Se montrer discret sur les chantiers d'intervention en cours ou réalisés

Situations professionnelles significatives

- Accès à l'aide d'une nacelle
- Accès à l'aide de cordes
- Déplacement dans le houppier

Finalités

Accéder au poste de travail dans les conditions optimales de confort pour l'élagueur tout en garantissant sa sécurité ainsi que celle des personnes et des biens et en conformité avec la réglementation.

Responsabilité / autonomie

Réglementairement, le titulaire de l'emploi doit privilégier l'accès par nacelle au poste de travail. Les autres choix peuvent être mis en place à titre dérogatoire : corde, échelle... Ces techniques d'accès nécessitent alors la présence d'un homme de pied.

Il porte une attention particulière à la sécurité des biens et des personnes (la sienne et celle des tiers).

Lorsqu'il accède au poste de travail, le titulaire de l'emploi est garant des modalités et des techniques spécifiques qu'il met en œuvre. En cas de non-respect des règles de sécurité, sa responsabilité est fortement engagée. Cette activité exige une dépense physique importante : elle nécessite une préparation physique ainsi qu'une concentration maintenue pour éviter toute prise de risque inconsidérée, ce qui requiert un entraînement et, en amont de l'intervention, des échauffements.

Une forte réactivité est indispensable pour gérer les dysfonctionnements éventuels liés au chantier.

Environnement de travail

L'accès au poste de travail s'effectue principalement par nacelle. Toutefois, si les abords des végétaux à traiter ne le permettent pas (falaises, sol mouvant...), par dérogation, l'accès au poste de travail s'effectue par corde, avec l'assistance d'un homme de pied.

L'élagueur doit s'assurer que tous les documents réglementaires et les autorisations sont rassemblés et obtenus pour démarrer le chantier (exemple : DICT - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux- lorsque l'intervention empiète sur la voie publique, autorisations spécifiques telles que le CACES et l'autorisation concernant les travaux à proximité d'installations électriques, ...).

La dangerosité des différents postes de travail implique d'être en mesure d'évacuer un blessé en hauteur et de porter une attention particulière aux autres afin de garantir la sécurité de tous et celles des biens.

Indicateurs de réussite

- Pertinence du choix d'accès au poste de travail au regard des contraintes liées au contexte du chantier et à son degré de complexité
- Adéquation entre le contexte et le mode d'accès choisi
- Qualité des déplacements/ aisance

Savoir-faire de base

- Déterminer les choix d'accès possibles
- Choisir les EPI
- Accéder au houppier par nacelle
- Choisir un point d'ancrage et accéder au houppier par corde
- Se déplacer dans les houppiers en toute sécurité
- Se positionner en équilibre stable pour réaliser une coupe
- Utilisation de la nacelle
- Prévoir un kit de sécurité

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Techniques d'accès par nacelles élévatrices
- Techniques de grimper à la corde
- Techniques de déplacements dans le houppier
- Principes d'ergonomie
- Caractéristiques mécaniques de l'arbre

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Se déplacer rapidement avec aisance dans l'arbre
- Appliquer les premiers soins en cas d'accident

Comportements professionnels

- Prendre en compte les collègues ou les tiers opérant sur le chantier
- Connaître ses limites physiques
- Préserver sa condition physique
- Eviter les prises de risque
- Respecter le végétal

Situations professionnelles significatives

- Opérations de tailles
- Opérations de consolidation des végétaux
- Opérations de suppression des végétaux dangereux ou encombrants

Finalités

Réaliser une intervention efficace, en sécurité conforme aux attentes du client en prenant en compte la pénibilité du travail et le respect des règles professionnelles.

Responsabilité / autonomie

Le degré d'autonomie consentie par l'employeur au titulaire de l'emploi est variable en fonction de la taille de l'entreprise et de sa situation (chef d'équipe ou ouvrier). Cependant, le titulaire de l'emploi effectue des choix techniques en autonomie et reste responsable de la qualité du travail effectué et des événements liés directement à son intervention.

Il porte une attention particulière à la sécurité des biens et des personnes (la sienne et celle des tiers).

Environnement de travail

L'activité d'élagage s'exerce en binôme. L'élagueur est assisté d'un homme de pied qui est aussi un élagueur. Le travail en binôme permet d'alterner les situations de travail qui requièrent des efforts physiques importants.

La plupart du temps, il exerce ses activités à l'extérieur : il est donc soumis à des aléas climatiques importants. Il passe également une partie de son temps à l'entretien des matériels et de l'équipement pour lesquels il vérifie périodiquement la conformité réglementaire.

Indicateurs de réussite

- Adéquation entre le diagnostic et le mode de traitement
- Conformité des prévisions inscrites dans la proposition à la réalité du déroulement du chantier notamment en termes de délai, de nature des travaux, de durée, de périmètre impacté, de coût, ...
- Conformité de l'état de l'arbre ou de la plantation un an après l'intervention au regard des prévisions établies dans la proposition
- Degré d'avancement des travaux au regard de la programmation
- Conformité de l'exécution du chantier aux prévisions de la proposition (cf. cahier des charges et devis)
- Conformité du résultat aux attentes du client
- Conformité du résultat aux exigences des végétaux dans leur contexte

Savoir-faire de base

- Identifier l'état du végétal sur lequel on va intervenir et les contraintes de l'intervention
- Mettre en œuvre les consignes de sécurité
- Choisir et utiliser les équipements de sécurité et de coupe en adéquation avec le travail à faire
- Procéder au réglage des différents matériels et équipements
- Procéder à l'affûtage des outils de coupe
- Positionner l'outil dans le bon angle de coupe
- Procéder aux différentes opérations : tailles, haubannage
- Porter secours à un collègue dans l'arbre

- Se positionner en équilibre pour l'intervention
- Communiquer visuellement dans le bruit
- Gérer les dysfonctionnements
- Entretien et stocker le matériel.

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Biologie des plantes : organes, fonctions, physiologie,
- Croissance et reproduction des arbres, différents types de développement
- Botanique, reconnaissance des espèces couramment utilisées
- Stades de croissance et de développement des végétaux
- Phytopathologie liée aux espèces (voir fiche 1)
- Différentes techniques de taille
- Equipements de protection individuelle (EPI), matériels et engins utilisés sur les chantiers d'élagage
- Réglementation en vigueur
- Mesures de sécurité et de réduction de la pénibilité fonctionnement des outils

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Analyse et synthèse rapide des contraintes de chantier
- Rapidité d'exécution
- Assurance dans la gestuelle
- Anticipation pour la prévention des aléas

Comportements professionnels

- Avoir le souci des collègues coopérant au chantier
- Faire preuve de sang-froid en cas de problème ou d'accident

Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.

Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

**Fiche de
descripteurs de
compétences
d'un diplôme**

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Février 2018